



Délibération 2019 – 014 du 07 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 26 février 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – X. DUQUESNE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. MAYEUX – C. AUDEGOND – J.N. MENAGE – M. REBOUT – J.C. DERUE – E. BURDIAC – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – A. PREVOST – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. P. BLONDEL
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. T. ROUCOU

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE
M. C. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE
M. J.C. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : Budget Primitif 2019 – Conventions avec les structures d'insertion.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de fixer les conditions d'intervention de l'intercommunalité par rapport aux structures concourant à l'insertion des publics en grande difficulté et des publics éloignés de l'emploi au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Président précise que ces différentes structures interviennent sur le territoire de l'intercommunalité du Sud Artois dans les différents champs de l'économie sociale et solidaire en offrant des possibilités accrues de réinsertion pour les publics accueillis.

Monsieur le Président évoque l'équilibre fragile de ces structures compte tenu des baisses de subventions accordées au titre du Fonds Social Européen et de l'encadrement réglementaire concernant la capacité limitée de commercialisation de leurs activités.

Monsieur le Président détaille ensuite les conventions devant intervenir au titre de l'exercice 2019 entre l'intercommunalité et :

- l'association Bapaume Relais Insertion Formation (BRIF) qui œuvre dans le domaine de l'entretien des espaces verts publics et des cours d'eau pour un montant d'aides de 35 862,00 €,
- l'association intermédiaire Espaces Verts Environnement (EVE) qui œuvre dans le domaine de l'entretien des espaces verts et des cours d'eau pour un montant d'aides de 23 029,23 €,
- l'association REGAIN qui œuvre dans le domaine de l'entretien des espaces verts pour un montant d'aides de 15 166,56 €,

- l'association Artois Insertion Ressourcerie (AIR) qui œuvre dans le cadre d'un atelier de façonnage du bois provenant des coupes de dépressage des Bois DURIEUX pour un montant d'aides de 25 000,00 €,
- l'association Le Coin Familial qui œuvre sur le territoire dans le cadre d'une activité de maraîchage biologique pour un montant d'aides de 20 000,00 €.

Pour l'association AIR, un avenant interviendra dans le courant de l'exercice 2019 sur le volet développement durable dans le cadre d'actions confiées au titre de l'éducation à l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le soutien apporté aux structures d'insertion œuvrant sur le territoire de l'intercommunalité du Sud Artois compte tenu du rôle joué par elles dans le retour à l'emploi de publics défavorisés ou très éloignés de l'emploi ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Bapaume Relais Insertion Formation (BRIF) et octroyant à ladite association une aide financière de 35 862,00 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Espaces Verts Environnement (EVE) et octroyant à ladite association une aide financière de 23 029,23 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association REGAIN et octroyant à ladite association une aide financière de 15 166,56 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Artois Insertion Ressourcerie (AIR) et octroyant à ladite association une aide financière de 25 000,00 € ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Le Coin Familial et octroyant à ladite association une aide financière de 20 000,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ces conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à verser les sommes à chaque association conformément aux dispositions financières prévues dans chacune des conventions ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2019 au titre du soutien aux actions en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 7 mars 2019 et transmission
en Préfecture le 7 mars 2019.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/03/2019